



Dossier du BHI N° S3/3061

LETTRE CIRCULAIRE 33/2010
21 mai 2010

APPROBATION DE L'ÉDITION 2.0 DE LA S-49

Normalisation des guides d'organisation du trafic pour les navigateurs

Référence : LC du BHI 18/2010 du 9 février

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 Le Comité de direction souhaite remercier les 43 Etats membres suivants qui ont répondu à la LC 18/2010, laquelle proposait l'adoption de l'Édition 2.0 de la publication S-49 de l'OHI - *Normalisation des guides d'organisation du trafic pour les navigateurs* : Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Croatie, Cuba, Chypre, Danemark, Equateur, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Islande, Inde, Irlande, Italie, Japon, Corée (Rép. de), Lettonie, Malaisie, Monaco, Maroc, Pays-Bas, Norvège, Oman, Pakistan, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Russie, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Tunisie, Turquie, Ukraine, RU et USA.

2 Toutes les réponses ont approuvé la proposition et six Etats membres ont fait des commentaires qui sont inclus dans l'Annexe A, avec les réponses explicatives du BHI, selon qu'il convient. L'Australie, la France, l'Italie et la Turquie ont suggéré certaines améliorations d'ordre rédactionnel au projet de nouvelle édition, lesquelles ont été prises en compte et incorporées dans la version finale de la S-49.

3 L'OHI compte actuellement 80 Etats membres parmi lesquels deux ont été privés de leurs avantages et prérogatives. Par conséquent, conformément au paragraphe 6 de l'Article VI de la Convention relative à l'OHI, la majorité requise pour les « questions concernant le fonctionnement technique de l'Organisation » est de 40. L'édition 2.0 de la Publication S-49 « *Normalisation des guides d'organisation du trafic pour les navigateurs* » de l'OHI est donc adoptée avec 43 voix favorables.

4 L'édition 2.0 de la S-49 est à présent disponible pour téléchargement sur le site web de l'OHI à l'adresse suivante : http://www.iho-ohi.net/iho_pubs/standard/S49/S-49_e2.0_EN.pdf.

5 La traduction de l'édition 2.0 de la S-49 en français sera entreprise lorsque les ressources limitées disponibles au BHI le permettront. En ce qui concerne la préparation d'une version espagnole, ou de versions dans d'autres langues, les Etats membres qui en ont les capacités et la volonté sont invités à se porter volontaires pour effectuer cette tâche.

6 Le Comité de direction du BHI souhaite remercier le groupe de travail sur la standardisation des cartes et sur les cartes papier qui a supervisé la préparation de ce document ainsi que l'Allemagne qui a assuré le leadership du sous-groupe de travail sur la S-49 chargé d'entreprendre cette révision.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robert Ward', is placed above the printed name.

Robert WARD
Directeur

Annexe A : Commentaires des Etats membres.

COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

FRANCE

Au paragraphe 3.3.4, point N2.1, remplacer « Recommendations » par « Résolutions ».

Commentaire du BHI :

Le verbatim des résolutions de l'OMI n'est pas inclus dans les guides d'organisation du trafic pour les navigateurs mais les règles et recommandations qui en découlent peuvent l'être. Le texte du N2.1 a été quelque peu amendé aux fins d'une plus grande clarté.

COREE (Rép. de)

Le SH Coréen remercie le CSPCWG qui a contribué à la préparation de cette nouvelle édition 2.0 de la S-49. Etant donné que la nouvelle édition 2.0 de la S-49 tient compte du nouvel environnement moderne de la navigation, le SH pense que l'adoption de la 2^{ème} édition de la S-49 2.0 est appropriée.

MALAYSIA

- Les acronymes et abréviations mal connus du navigateur moyen doivent être épelés et ne pas être omis des guides d'organisation du trafic.
- En dehors des 7 guides d'organisation du trafic publiés, tout renseignement complémentaire doit faire l'objet d'une consultation avec l'OMI pour des zones dans lesquelles se produisent de nombreux accidents et pour lesquelles on dispose d'un guide d'organisation du trafic.
- Identifier et inclure les routes de transbordeurs préférées, à forte densité, jusqu'aux ports comme un point « ESSENTIEL » au lieu de « UTILE » étant donné que ceci représente d'éventuels dangers pour la navigation.

Commentaire du BHI :

Des ajustements mineurs ont été apportés à la section 2.6 afin d'améliorer la clarté du libellé faisant référence aux « acronymes et abréviations », afin d'aider les personnes dont l'anglais n'est pas la langue maternelle. Les autres commentaires de la Malaisie ont été envoyés au CSPCWG aux fins d'un examen plus approfondi.

OMAN

La normalisation des guides d'organisation du trafic est entièrement approuvée. Le Sultanat souhaite remercier le CSPCWG pour ses travaux et ses efforts de révision de cette publication importante. Le Sultanat met en question la nécessité du statut des cartes INT.

Commentaire du BHI :

Le commentaire d'Oman sur le statut des cartes INT des guides d'organisation du trafic a été envoyé au CSPCWG en vue d'un examen plus approfondi.

ROUMANIE

La Roumanie est très reconnaissante pour les travaux et les efforts entrepris pour la réécriture de cette précieuse publication.

ROYAUME-UNI

Il convient de féliciter le CSPCWG et son sous-groupe de travail, dirigé par l'Allemagne, pour le développement de cette nouvelle édition de la S-49.